

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REVISION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE JULLIÉ

Objet de l'enquête : Il est prescrit, dans les conditions fixées par le Code de l'environnement et par arrêté du Président de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB) en date du 25 avril 2019, une enquête publique relative **à la révision n°1 du PLU de Jullié**. La procédure vise à ouvrir de nouvelles zones à urbaniser, les actuelles n'étant plus suffisantes pour assurer les besoins de la commune en matière d'habitat, et à prendre en compte les évolutions législatives ainsi que les mesures du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Durée de l'enquête : du 24 mai 2019 à 8h au 25 juin 2019 à 18h inclus.

Siège de l'enquête : mairie de Jullié (195 Rue des Écoles, 69 840 Jullié).

Commissaire-enquêtrice : Mme Edith LEPINE – Retraitée.

Composition du dossier : note de présentation du dossier d'enquête, projet de révision n°1 du PLU de Jullié, avis des Personnes Publiques Associées et de la CDPENAF.

Le dossier d'enquête peut être consulté, en papier ou sur poste informatique, en mairie de Jullié, aux jours et heures habituels d'ouverture, où chacun pourra en prendre connaissance et demander les informations relatives au projet de modification du PLU.

Il est également consultable sur les pages internet :

<http://jullie-plu.enquetepublique.net>

<http://www.ccsb-saonebeaujolais.fr/fr/information/8460/plu-jullie>

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la CCSB (105 rue de la République, 69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS / contact : Marine PIETRY).

Le public pourra formuler ses observations, propositions, contre-propositions de la manière suivante :

- Auprès de la commissaire-enquêtrice lors de ses permanences ;
- Sur le registre déposé à la mairie de Jullié, aux jours et heures d'ouverture habituels ;
- Par courrier envoyé à la mairie de Jullié, sous pli cacheté à l'attention de la commissaire-enquêtrice ;
- Par mail à l'adresse : jullie-plu@enquetepublique.net ;
- Sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <http://jullie-plu.enquetepublique.net>.

Seules les observations formulées et reçues pendant la durée de l'enquête seront prises en compte.

La commissaire-enquêtrice recevra en personne les observations du public lors des **permanences** suivantes, à la salle communale de Jullié (19, rue de l'église 69840 Jullié) :

- Le samedi 25 mai 2019 de 9h30 à 11h30,
- Le vendredi 7 juin 2019 de 16h à 18h,
- Le lundi 24 juin 2019 de 16h à 18h.

A l'issue de l'enquête et pendant un an, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commissaire-enquêtrice en mairie de Jullié, au siège de la CCSB et sur le site internet de la CCSB.

La CCSB, après modifications éventuelles du dossier suite à l'enquête publique, pourra approuver, par délibération du conseil communautaire, la révision n°1 du PLU de Jullié.